

nouveaux produits distincts, qui pourraient «cannibaliser» les ventes d'un autre segment, par exemple les céréales.

- PIERRE BOUCHER

Pierre Boucher est vice-président du développement aux affaires de Les Aliments Ready Bake, et président du Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ).

Répondant à des questionnements d'ordre général, l'étude de M. Lambert permet de saisir l'ensemble du secteur laitier un peu comme si ce dernier était monolithique et de propriété unique. Vue de cet angle, l'étude est révélatrice et peut aider à influencer des politiques commerciales dans la mesure où on reconnaît le cadre qu'on s'impose.

On compte 85 industriels laitiers au Québec seulement et plusieurs vivent des réalités qui leur sont propres. À ce titre, dans un système contingenté comme le nôtre, il y a des favorisés qui ont accès à beaucoup de lait et d'autres moins, ce qui influence grandement leurs capacités d'optimiser leurs rendements. En guise d'exemple, la seule option évidente pour Carnation (Nestlé) au Québec serait l'exportation.

- PIERRE NADEAU

Pierre Nadeau est président-directeur général du Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ).

Finance - investissements

>> LES BRASSEURS DU NORD INVESTISSENT 1,5 M \$ POUR UN 3^e AGRANDISSEMENT... QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT!

Le défi majeur que le concepteur/constructeur Syscomax a dû relever, pour répondre aux exigences des Brasseurs du Nord, était d'ériger des murs en contournant certains arbres matures et en respectant au maximum le couvert végétal du terrain. Plus d'une quarantaine d'arbres seront relocalisés autour du bâtiment. **Info: www.syscomax.com**

>> INVESTISSEMENT DE 1,5 M \$ DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ POUR LA CROISSANCE DU GROUPE C.N.P. INC.

Le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) annonce un investissement de 1,5 million \$ dans Groupe C.N.P. inc. de Rivière-du-Loup, dans le cadre d'un projet de 5,2 millions \$ qui a permis l'agrandissement de l'édifice ainsi que le rachat des actionnaires minoritaires. Groupe CNP se spécialise dans la découpe secondaire de viande de porc principalement pour le marché de l'exportation. **Info: dplourde@groupecnp.com**

>> INVESTISSEMENT DE 1,7 M \$ DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ DANS CAFÉ VITTORIA INC.

Le Fonds de solidarité FTQ annonce un investissement de 1,7 million \$ dans Café Vittoria inc., entreprise spécialisée dans la torréfaction de café. «Nous envisageons une forte croissance au cours des prochaines années en procédant par des acquisitions», souligne Yves Landry, président-directeur général de l'entreprise. **Info: www.reservevittoria.ca**

>> INVESTISSEMENT DE 8 M \$ POUR LA CRÉATION DE DORELIN À LAVAL

Les charcuteries Père Antoine et Les produits alimentaires Viau créent une nouvelle entreprise à Laval: Dorelin. La nouvelle usine produira 150 produits de charcuterie italienne et française avec un volume de production de 150 000 kg par semaine dans la phase I, et elle prévoit doubler cette production en phase II. **Info: sgauthier@lavaltechnopole.com**

TRANSAQ

APPUI FINANCIER À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation

Québec 

L'environnement d'affaires évoluant très rapidement, les entreprises de transformation alimentaire, particulièrement les PME, sont confrontées à diverses pressions nécessitant de nouvelles stratégies et de nouvelles façons de faire. Pour les plus petits transformateurs, particulièrement présents en région, la disponibilité parfois limitée des moyens fait en sorte que leur capacité à faire face à la concurrence n'est pas optimisée. Pour faire face à cette réalité, TRANSAQ a lancé cet automne deux nouveaux programmes de soutien, qui se prolongeront jusqu'en 2008, ou jusqu'à épuisement des fonds alloués.

NDLR: l'information contenue dans cet article résume la globalité des programmes de soutien annoncés. Pour une information détaillée et complète, consultez les programmes offerts au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

1 DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ALIMENTAIRES EN RÉGION

Volet 1: APPUI À LA PRISE DE DÉCISION STRATÉGIQUE ET À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION

Objectif: renforcer les fonctions de gestion de l'entreprise par des projets de consolidation, d'implantation, de diversification, d'expansion, etc. Exemple: étude d'un premier plan marketing.

Aide financière: TRANSAQ assumera jusqu'à 40 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ pour la réalisation d'une étude, et fournira 10 000 \$ pour l'embauche d'experts externes.

Note: les entreprises admissibles sont celles dont l'activité première est la transformation alimentaire, et dont le chiffre d'affaires est de plus de 1 million de dollars. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur devront faire une démonstration de leur capacité financière et organisationnelle.

Volet 2: APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS RÉGIONAUX ET DES PRODUITS DE NICHE

Objectif: appuyer la réalisation de projets régionaux structurants de transformation alimentaire et la mise en place de services collectifs facilitant l'accès aux marchés des produits transformés en région. Exemple: mise en place d'une coopérative d'achat.

Aide financière: TRANSAQ assumera jusqu'à 40 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 50 000 \$.

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AU SECTEUR DE LA FABRICATION DES BOISSONS ALCOLOLIQUES ARTISANALES

Pour faire face au contexte du développement actuel du secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales et de l'élargissement récent de la mise en marché de ces boissons – qui amène les entreprises à faire face à une concurrence accrue –, un programme spécifique de soutien a été mis sur pied le 21 octobre dernier. Son objectif est d'accompagner et d'appuyer financièrement les entreprises déjà présentes dans le secteur de la fabrication de boissons alcooliques artisanales. L'aide leur permettra d'atteindre des normes élevées de production et de mise en marché, et ce, pour les trois prochaines années ou jusqu'à épuisement des fonds alloués.

Volet 1: PRODUCTION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Objectif: permettre aux entreprises de fabrication de boissons alcooliques artisanales d'accroître leurs connaissances et de développer leurs habiletés sous l'aspect de la production agricole.

Dépenses admissibles: les frais relatifs à l'embauche, par contrat, d'un ou de plusieurs conseillers externes spécialisés pour l'obtention de services-conseils et de services d'accompagnement continu nécessaires à l'implantation d'une conduite de production (dépistage de maladies, insectes ravageurs, fertilisation, taille, etc.). À titre exceptionnel, pour la saison 2005 seulement, les projets qui sont déjà en cours de réalisation sont admissibles.

Aide financière: elle pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles. Le coût total des dépenses admissibles ne pourra être inférieur à 1500 \$ par projet.

Volet 2: OPTIMISATION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION

Objectif: permettre aux entreprises de fabrication de boissons alcooliques artisanales de parfaire leurs procédés de fabrication, d'accroître leurs connaissances et de développer leurs habiletés.

Dépenses admissibles: les frais relatifs à l'embauche, par contrat, d'un ou de plusieurs conseillers externes spécialisés pour l'obtention de services-conseils et de services d'accompagnement continu.

Aide financière: elle pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles. Le coût d'un projet admissible ne pourra être inférieur à 2500 \$.

Volet 3: IMPLANTATION D'UN SYSTÈME QUALITÉ

Objectif: implanter dans les entreprises de fabrication de boissons alcooliques artisanales un système structuré de contrôle et de gestion de la qualité.

Dépenses admissibles: les frais relatifs à l'embauche, par contrat, d'un ou de plusieurs conseillers externes spécialisés pour l'obtention de services-conseils et de services d'accompagnement continu afin de structurer et d'implanter un système de contrôle et de gestion de la qualité.

Aide financière: elle pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles. Le total des dépenses admissibles ne pourra être inférieur à 4000 \$.

Volet 4: ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE FABRICATION

Objectif: permettre aux entreprises de fabrication de boissons alcooliques artisanales de disposer des outils adéquats, afin que leurs produits atteignent des normes de qualité plus élevées.

Dépenses admissibles: frais relatifs à l'achat et à l'installation d'équipements de fabrication et de conditionnement spécialisés répondant aux besoins de l'entreprise, aux modifications mineures des locaux nécessaires à l'installation des équipements, et à l'achat d'équipements spécialisés de production agricole ou à l'adaptation d'équipements devant servir aux mêmes fins. Ne sont donc pas admissibles les chaînes complètes et automatisées.

Aide financière: elle pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 30 000 \$. Le coût d'un projet ne pourra être inférieur à 5000 \$.

Volet 5: MISE EN MARCHÉ

Objectif: permettre aux entreprises de fabrication de boissons alcooliques artisanales de développer une approche marketing structurée.

Dépenses admissibles: elles se limitent aux frais relatifs à l'embauche, par contrat, de conseillers externes spécialisés pour l'obtention de services-conseils et de services d'accompagnement.

A) Approche collective

1. Évaluation et définition d'une image de marque ainsi que conception d'un plan de communication de cette image.
2. Étude et conception d'une campagne de promotion destinée à des groupes génériques de produits.
3. Études de marché destinées à des groupes de produits (limitées aux associations représentatives).

B) Approche individuelle

1. Conception d'étiquettes et design d'emballages.
2. Conception d'un plan marketing, y compris la stratégie marketing et l'accompagnement.
3. Développement d'une image de marque pour un produit.
4. Recours aux services d'un agent promotionnel.

Aide financière: dans le cas des deux approches, l'aide financière pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles. Le coût d'un projet ne pourra être inférieur à 6000 \$ et sa période de réalisation ne pourra être supérieure à un an.

Notes:

- L'entreprise pourra présenter des projets dans plusieurs volets.
- Le cumul des aides publiques ne pourra dépasser 50 % du coût du projet. Ces aides sont celles fournies par les organismes et les ministères des gouvernements du Québec et du Canada.
- Les entreprises admissibles doivent être détentrices d'un permis de production artisanale d'une des classes suivantes: vin, cidre, petits fruits, hydromel, mistelle, érable, liqueur, bière et mélanges.
- Les entreprises admissibles doivent être détentrices d'un permis de production artisanale délivré par la Régie des alcools et doivent avoir réalisé des ventes inférieures à 2 millions de dollars au cours de leur dernier exercice financier. Dans le cas d'une entreprise qui fabrique des produits sous les deux régimes de permis en vigueur, seules les ventes des produits de fabrication artisanale seront prises en considération.

Pour plus d'information, contactez les conseillers en transformation alimentaire dans les bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Vous trouverez la liste de ces conseillers à la fin du document de demande d'aide en ligne à www.mapaq.gouv.qc.ca